

2024 - 016.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 28 mai 2024

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille vingt quatre-----

et le 28 mai -----  
----

Date de  
convocation

21/05/2024

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
21/05/2024

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric, M.  
LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, Mme DESPAX Nelly, M.  
LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. BETUING Serge, Mme  
MONDIN-SEAILLES Christiane

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-  
Marc, Mme CUZACQ Geneviève, M. LABEYRIE Nicolas

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

**Objet de la Délibération**

Nommage et numérotage des voies de la Commune

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :



- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste ci-dessous),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- Route DE CONDOM
- Route DE CASTELNAU D'AUZAN
- Route D'EAUZE
- Route DE FOURCÈS
- Route DE GONDRIN
- Route DE LAURAËT
- Route DE POMIRO
- Route DE LABARRERE
- Route DE LAGRAULET
- Route DE LARROQUE SUR L'OSSE
- Route DE DUHORT
- Route DE MOUCHAN
- Route DE SOS
- Route DE CORNEILLAN
- Route DU GARROS
- Route DE RIBERE
- Route DE GENENS
- Route DU TUCOULET
- Impasse DE GARBAY
- Impasse DE CASSAGNAOUS
- Route DES VIGNES
- Impasse DES MOSAÏQUES
- Impasse DU HAMEAU DE SEVIAC
- Route DE L'IZAUTE
- Route DE BOUILLON
- Route DE LA GARE
- Route DU BOURDIEU
- Route DE PEYRUCAT



- Route DE HOURTEAU
- Impasse DU LAC
- Route DE PEILLET
- Route DE MALLIAC
- Route DE LA SOURCE DE MACHIN
- Impasse DE LA BOUBÉE
- Impasse DE LARREY
- Route DE L'ARLUZEN
- Route DES BOIS
- Route DE CAUDE
- Route DE LAGARDE
- Route DE GAUDUN
- Route DE POUDENAS
- Route DE BALARIN
- Impasse DE BOUSQUET
- Route DE LA TOUR DE LUZAN
- Route DE LARTIGUE
- Route DE LASSERRE
- Route DE ROUTGÈS
- Route DE PEYROUTET
- Route DE BEL AIR
- Route DE HUGUET
- Route DES ABRANAS
- Route DE L'AUZOUE
- Impasse DE LA HÉROUSE
- Route DE SALLEPISSAN
- Route DE JAULIN
- Impasse DE BROUSTET
- Impasse DE LANAVE
- Impasse DE BERNET
- Impasse DE SARRAT



- Route D'ARQUIZAN
- Rue DES GRANGES
- Impasse DE BASQUIN
- Impasse DU METGE
- Impasse DE MAISONNETTE
- Impasse DE PITOUS
- Impasse DE BOUZIGON
- Chemin DE LA HAILLE
- Chemin DU CASSOU
- Chemin DU CHÂTEAU D'EAU
- Chemin DE BIDLÈRE
- Route DE PELLEHAUT
- Route DE PETIT PELLEHAUT
- Impasse DE GAILLOT
- Chemin DE MASSARTIC DE LARREY
- Chemin DE LABRIT
- Chemin DE GRUÉ
- Chemin DE LUZANET
- Chemin DE MAUBERT
- Chemin DE SARRAILLES
- Chemin DE LAS HOURQUES DE BAS
- Chemin DE LAS HOURQUES DE HAUT
- Chemin DE PANBLANC
- Chemin DE MONTAUT
- Allée DES SAULES
- Allée DES PINS
- Allée DES CHARMES
- Avenue DE L'ARMAGNAC
- Avenue DU QUÉBEC
- Rue DE L'ALAMBIC
- Rue DES SPORTS





- Rue DE WITTISHEIM
- Rue DES CIGOGNES
- Place D'ALSACE
- Impasse DE ROQUAT
- Rue DU ROCHER
- Rue DE BITALIS
- Rue DE SAINT ORENS
- Rue ANDRÉ DUFFAU
- Rue DU MIDI
- Rue DE LA PORTE ROMANE
- Carrelot CABERNET
- Carrelot SAUVIGNON
- Carrelot MERLOT
- Carrelot COLOMBARD
- Carrelot PETIT MANSENG
- Carrelot TANNAT
- Carrelot MALBEC
- Carrelot GROS MANSENG
- Carrelot UGNI BLANC
- Carrelot CHARDONNAY
- Carrelot FOLLE BLANCHE
- Carrelot BACO
- Chemin DE LASSALLE BAQUÉ
- Chemin DE RÉPASSAT
- Chemin DE LALIGUÉ

Fait à MONTREAL le 28 mai 2024.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



